

Informations et règlement de participation au Vide-Greniers et vide-dressing 2025 de la Place de Chantemerle à Pully-Nord

Organisation

L'Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord organise un vide-greniers et vide-dressing en plein air sur la place de Chantemerle à Pully.

Dates

Le vide-greniers se déroulera le samedi **6 septembre 2025** de 9h00 à 16h00. Le montage et l'installation des stands par les exposants peuvent s'effectuer de 07h00 à 09h00. Si un emplacement est resté vide à 10h00, le comité d'organisation en disposera sans remboursement.

En cas de mauvais temps, la manifestation est maintenue.

Participants

Le vide-greniers est ouvert à toutes et à tous, mais réservé pour la vente aux non professionnels.

Les personnes mineures sont sous la stricte responsabilité de leurs représentants légaux.

La vente de denrées alimentaires est proscrite hors zone réservée et gérée par l'organisateur.

Inscriptions

Les demandes d'inscriptions pour louer un emplacement s'effectuent en ligne sur le site de l'Association : www.pullynord-rosiaz.ch, via le formulaire d'inscription préparé par nos soins.

Les inscriptions sont effectives et validées dès que le paiement de la location est effectué. L'ordre de paiement doit bien préciser le nom de l'exposant en faveur duquel il est effectué.

Emplacements

Les emplacements, d'une dimension d'environ 3 m de largeur x 2 m de profondeur pouvant varier selon la configuration des lieux, sont répartis sur la place de Chantemerle. Ils sont marqués au sol et numérotés.

Leur attribution se déroule au fur et à mesure du paiement de la location. Le numéro de l'emplacement est communiqué le jour du vide-greniers, au stand de l'accueil. Aucune entente préalable n'est admise pour cette attribution.

Tarif

Le prix de l'emplacement est fixé à CHF 30.00.

Toutefois, les membres de l'Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord ou les personnes demandant leur adhésion à l'Association bénéficient d'un prix préférentiel de CHF 20.00 pour l'emplacement.

Le paiement doit être effectué dans les 10 jours suivant l'inscription sur le compte de l'Association IBAN n° CH44 0900 0000 1000 1333 8 à l'ordre de l'Association pour les Intérêts et le développement de Pully-Nord, Av. de Senalèche 3, 1009 Pully, mention « Vide-greniers, nom de l'exposant ».

Aucun remboursement n'est envisageable.

Matériel

L'organisateur ne fournit pas de matériel aux participants. Ces derniers doivent apporter eux-mêmes ce qui leur est nécessaire pour exposer leurs objets et se tenir sur l'emplacement attribué (ex : tables, chaises, parasols etc.). L'organisateur n'assume aucune responsabilité concernant la surveillance du matériel et des objets exposés.

Circulation et stationnement des véhicules

L'accès en voiture à la place de Chantemerle pour décharger le matériel et les objets est libre de 07h00 à 09h00. Ensuite, les véhicules doivent être déplacés à l'extérieur du périmètre du marché. Il n'y a pas de possibilité de stationnement sur la place de Chantemerle pendant la durée du vide-greniers mais celui-ci est envisageable dans les rues avoisinantes. De plus, le parking des Alpes (face à la gare de Pully-Nord) est exceptionnellement gratuit le jour du vide-greniers.

Objets invendus

Chaque participant est responsable de reprendre à la fin de la vente son matériel, ses objets invendus et ses déchets encombrants.

Divers

Stand de boissons et petite restauration sur place. Dès 08h00, possibilité d'acheter café et croissants.

Les WC publics de la place de Chantemerle (haut de l'avenue de l'Avenir) sont à disposition.
